

« Célébrer le pouvoir »

Journée d'étude / séminaire M2

Poitiers, Hôtel Fumé, 20 février 2015, 9h-16h30\*

La journée s'ouvre sous la présidence de Jean-Clément Martin, par quelques mots de présentation. Jérôme Grévy replace la journée dans le programme annuel de l'axe « Pouvoirs » du CRIHAM. Gilles Malandain propose ensuite une brève entrée en matière autour du terme « célébrer », qui revêt, selon le *Trésor de la langue française*, deux (voire trois) valeurs différentes : 1) accomplir avec solennité (un rituel, notamment un office religieux) et, « par métonymie », marquer ou rappeler solennellement un événement, un anniversaire ; 2) louer, honorer, glorifier, souvent publiquement, une personne ou une chose générale abstraite. S'interroger sur la « célébration du pouvoir », c'est donc questionner l'articulation entre deux types de phénomènes, d'une part les cérémonies ou les « fêtes » dans lesquelles le pouvoir se met en scène, et d'autre part les pratiques d'éloge et de glorification (notamment artistique ou littéraire) qui les accompagnent. Si l'Ancien régime monarchique apparaît comme le temps de la célébration du pouvoir (royal) par excellence, on s'interrogera surtout aujourd'hui sur la politique symbolique des régimes postrévolutionnaires<sup>1</sup>, l'Empire et la Restauration, en quête d'assentiment et de légitimation, et peut-être plus encore de « naturalisation ». Si la « célébration du pouvoir » paraît plutôt propre à des régimes autoritaires et liés au pouvoir religieux (comme en témoigne une petite recherche sauvage sur l'emploi des mots à travers Internet), on doit néanmoins se demander aussi comment le pouvoir se célèbre à l'âge démocratique.

Rebondissant sur ce propos introductif, Jean-Clément Martin souligne qu'il faut bien sûr interroger ce lien entre célébration du pouvoir et régime autoritaire, et évoque la fête de l'Être suprême renforçant l'accusation de tyrannie contre Robespierre. C'est la question du lien entre pouvoir et sacré qui est posée. Mais « célébrer » fait aussi penser à la notion de « célébrité », dont Antoine Lilti retrace « l'invention », dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle, dans son livre *Figures publiques* (Fayard, 2014). A la célébration monarchique succéderait la célébrité démocratique, et ses avatars « décélébrants » ?

Le président donne alors la parole à Guillaume Avocat et Thierry Favier pour un exposé à deux voix sur « Musique et célébration du pouvoir : le *Te Deum* du règne de Louis XIV au Premier Empire ». Il s'agit notamment de montrer comment Napoléon réemploie une forme de célébration monarchique, devenue essentielle entre 1660 et 1789. Le pouvoir impérial multiplie les *Te Deum* puisque, aux traditionnels événements militaires et dynastiques (mariages, baptêmes, guérisons), il ajoute la célébration des anniversaires de l'empereur (la « Saint-Napoléon » du 15 août) et de ceux de son sacre le 2 décembre. Comme sous la monarchie, on retrouve sous l'Empire l'organisation centralisée et autoritaire qui élargit progressivement – *via* le corps épiscopal – le cadre de la célébration, du cœur du pouvoir (chapelle royale, Notre-Dame de Paris) jusqu'à toutes les églises du royaume, assurant de nombreuses « répliques » provinciales de la cérémonie initiale. Il faut ensuite insister sur la dimension proprement esthétique de la célébration par le *Te Deum* : orchestre et grand chœur, quand ils peuvent être réunis, assurent un « choc sonore » spectaculaire (plus de 120 exécutants à Notre-Dame sous l'Empire). On note aussi sous Napoléon la tendance au retour d'un style martial qui avait été abandonné au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Peut-on parler pour autant d'une « propagande »

---

\* Compte rendu non exhaustif, par Gilles Malandain.

<sup>1</sup> Natalie Scholz et Christina Schröer (dir.), *Représentation et pouvoir. La politique symbolique en France (1789-1830)*, Rennes, PUR, 2007. Sur l'Empire, voir également Cyril Triolaire, « Célébrer Napoléon après la République. Les héritages commémoratifs révolutionnaires au crible de la fête napoléonienne », *Annales historiques de la Révolution française*, 2006/1, p. 75-96.

musicale pour le pouvoir, ou encore d'une « déification » du monarque à travers le *Te Deum* ? Sans doute pas totalement, au regard de sa réception : même mis au service du pouvoir royal, le rituel garde sa valeur religieuse, associant les figures de Dieu et du roi sans les confondre. On remarque d'autre part qu'après 1750, la cérémonie tend à perdre sa valeur politique et « informative » : le public est alors surtout sensible à l'esthétique musicale pour elle-même, et une hiérarchie autonome, fondée sur le goût, tend à se substituer à la hiérarchie institutionnelle. Sous l'Empire, l'instrumentalisation politique est en revanche maximale, le religieux ne fait plus qu'« habiller » la célébration du pouvoir civil – avec quelle efficacité ? Le devenir impérial de cette célébration conduit aussi à s'interroger sur l'évolution esthétique du genre du grand motet et sur l'influence du répertoire musical révolutionnaire.

La parole passe ensuite à Héloïse Morel, pour un exposé sur « Constance de Salm et la célébration de Napoléon ». La réflexion porte sur le rapport que cette femme de lettres entretient avec le pouvoir impérial – auquel elle est liée notamment par son mariage avec un comte d'Empire – à travers deux textes écrits en 1810 : *Scène héroïque ou Cantate sur le mariage de sa majesté l'empereur Napoléon avec son Altesse Royale l'archiduchesse Marie-Louise* et *Epître adressée à l'empereur Napoléon*. Le premier apparaît comme une œuvre de circonstance, célébrant la puissance de l'Empire et la grandeur de l'empereur à l'occasion du remariage de celui-ci avec la princesse autrichienne, en contradiction avec des écrits antérieurs où la poétesse « protoféministe » prenait position contre toute forme de mariage imposé. Si elle met sa plume au service du pouvoir, Constance de Salm le fait toutefois à sa manière, à travers un dispositif textuel qui lui permet d'exalter la paix plus que la guerre, le progrès plus que la victoire, forme d'injonction finalement autant que de louange. Dans *l'Epître*, en revanche, une critique directe s'exerce contre deux articles du Code pénal (324 et 339), qui excusent le mari meurtrier de sa femme infidèle. Comment l'empereur, dans sa haute sagesse de législateur, pourrait-il admettre une telle iniquité ? « Que l'homme ait son pouvoir, que la femme ait ses droits, C'est pour les faibles aussi que sont faites les lois. » Bien sûr, alors que la cantate est largement publiée et diffusée en 1810-1811, *l'Epître*, envoyée à Napoléon par voie privée et en conservant un anonymat sans doute assez transparent, reste inédite jusqu'en 1835 ; Constance de Salm assure alors avoir reçu, en 1810, un témoignage d'approbation de la part de l'empereur : ne l'avait-elle pas, en un sens, célébré aussi en faisant appel à lui ?

Jean-Clément Martin ouvre la discussion en soulignant le « bric à brac idéologique et rituel » du régime napoléonien. Les échanges qui suivent permettent de préciser certains points, ainsi l'évolution des institutions encadrant les cérémonies, la diffusion de la culture curiale sous l'Ancien régime et l'inflation de *Te Deum* au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Thierry Favier suggère enfin que « trop de représentation tue la représentation » : cette inflation va de pair avec une certaine banalisation.

Après une pause, la parole passe à Hélène Thomas, qui revient sur un mémoire de M1 brillamment soutenu en 2010 : « La fête du roi sous la Restauration, l'exemple des Deux-Sèvres ». Célébrée dans tout le royaume le 25 août (Saint-Louis) puis le 4 novembre (Saint-Charles), cette « fête de souveraineté » appelle à s'interroger sur la politique symbolique mise en œuvre par les derniers Bourbons et sur sa réception dans une région fortement marquée par les clivages nés de la Révolution (le nord du département a fait partie de la Vendée contre-révolutionnaire). Le dépouillement des archives conservées à Niort, émanant essentiellement du corps préfectoral et surtout des maires, permet de retracer le déroulement de ces journées, en faisant apparaître les écarts de moyens entre communes. Les sources décrivent, mais surtout rendent compte, commentent, interprètent ce déroulement, dans l'objectif manifeste de faire valoir la « réussite » de ces journées, conçues notamment comme des occasions d'exprimer l'approbation et le soutien de la population locale envers la monarchie. Il s'agit dès lors d'expliquer le paradoxe de fêtes « toujours réussies » et consensuelles, jusqu'à la veille de l'écroulement du régime en 1830. Pour ce faire, et en s'inspirant de la démarche développée par le politiste Nicolas Mariot à propos des voyages

présidentiels, on peut reconsidérer la fête censée célébrer les Bourbons comme une « institution sociale préétablie » plutôt que comme une manifestation de sentiments politiques<sup>2</sup>. L'analyse des sources (leur caractère répétitif ou stéréotypé, l'importance des préparatifs et des incitations...) plaide largement pour cette interprétation, sans interdire de penser que ces fêtes sont malgré tout *aussi* des moments de socialisation politique, et l'occasion d'initiatives individuelles exprimant une adhésion au régime.

Une discussion nourrie clôt la matinée. Robert Beck et Jérôme Grévy prolongent la réflexion sur les fêtes de souveraineté postérieures, la Saint-Philippe, la Saint-Napoléon et le 14 juillet républicain, en soulignant qu'il est malgré tout possible de discerner des écarts et des brèches éloquents dans l'unanimisme conventionnel, ainsi que des évolutions. Héloïse Morel pose la question de l'apport possible de sources privées, portant une appréciation plus réaliste du succès rencontré par la fête. Thierry Favier s'interroge quant à lui sur la dimension sensorielle et spectaculaire de ces fêtes, qui peut évidemment les rendre attractives. Laurent Colantonio revient sur la dimension politique possible, malgré tout, de ces journées, tandis que Jean-Clément Martin suggère, pour finir, de raisonner en termes de « transaction » plutôt que d'« adhésion », tout en repérant les traces d'émotion plausibles et significatives.

L'après-midi est animée par Simone Visciola, qui donne d'abord la parole à Robert Beck, dont l'exposé s'intitule « Bourgeoisie urbaine et visites royales (Bavière, années 1820 - années 1860) ». La réflexion se fonde sur le cas de Landshut, une petite ville (7 à 10 000 habitants durant la période) située au nord-est de Munich, qui reçoit 5 visites du roi de Bavière entre 1826 et 1869, événements majeurs à l'échelle locale, et occasions de célébration festive de la dynastie des Wittelsbach à laquelle Landshut est anciennement liée. L'analyse des entrées royales permet de montrer qu'à travers l'« esprit de soumission » et le loyalisme régulièrement exprimés par la bourgeoisie de la ville (c'est-à-dire environ la moitié de la population totale, artisans et « capacités » principalement impliqués dans ces cérémonies), affleurent des conflits ou des tensions (notamment en 1826, quand le roi vient de priver la ville de son université, mais aussi en 1830 et en 1849, dans l'après-coup des épisodes révolutionnaires) et surtout le lien transactionnel entre une bourgeoisie consciente de ses droits et une monarchie qui doit la protéger pour pouvoir compter sur son soutien sans faille. A cet égard, le patriotisme qu'expriment ces Bavarois apparaît plus « constitutionnel » (attachement à la monarchie) que « national », et s'associe à un conservatisme foncier, caractéristique de ces *home towns* allemandes longtemps largement repliées sur elles-mêmes, hostiles à la modernité et jalouses de leur autonomie traditionnelle<sup>3</sup>.

Simone Visciola ouvre la discussion en s'interrogeant sur le degré de « stratégie » de la bourgeoisie de Landshut, tandis que Jean-Clément Martin sollicite des précisions sur le « droit de bourgeoisie » et souligne à quel point ce décentrage vers l'Allemagne est utile et bienvenu pour rappeler la diversité des traditions politiques et monarchiques, y compris dans l'espace germanique lui-même, si l'on pense aux trois grands modèles qu'offrent la Bavière (« pactisme »), la Prusse (monarchie administrative) et l'Autriche (monarchie curiale).

La dernière communication de la journée est celle d'Evelyne Cohen : « Pouvoir et cérémonies télévisuelles sous la V<sup>e</sup> République ». La télévision, prenant dans les années 1960 le relais des actualités filmiques, a retransmis de nombreuses cérémonies républicaines, le plus souvent en direct, permettant une forme de démocratisation ou en tout cas d'élargissement de l'accès à ce type

---

<sup>2</sup> N. Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province 1888-2002*, Belin, 2006 et « Qu'est-ce qu'un enthousiasme civique ? Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 », *Annales HSS*, 2008-1, p. 113-139.

<sup>3</sup> Mack Walker, *German Home Towns : Community, State and General Estate, 1648-1871*, Cornell University Press, 1998 ; sur Landshut, voir aussi Robert Beck, « Sentir et ressentir la ville à travers des ego-documents. L'exemple du Journal du passementier bavarois F. C. Krieger, 1821-1872 », *Noroi*, n° 227, 2013, p. 43-53.

d'événements et à la « pédagogie civique » qui s'y déploie. Un premier exemple de mise en scène spectaculaire est donné par la présentation de la constitution, le 4 septembre 1958, sur la place de la République, qui met en valeur l'arrivée (en voiture) puis le discours de De Gaulle, succédant à Malraux, devant une « foule parisienne » composée en réalité d'invités. Autre forme d'investiture restée dans les mémoires, principalement à travers des images télévisuelles, la visite de François Mitterrand au Panthéon, filmée par Serge Moati le 21 mai 1981. Mais ce sont sans doute surtout les funérailles des présidents qui sont des occasions majeures de célébration du pouvoir<sup>4</sup>. Les obsèques de De Gaulle, en 1970, voient se mettre en place un rituel singulier, car dédoublé : alors qu'a lieu, à Notre-Dame, une pompeuse cérémonie officielle, en présence des dirigeants politiques du monde entier, mais aussi d'une foule d'anonymes massée sur le parvis, se déroule à Colombey la cérémonie « privée » préluant à l'inhumation du corps du Général. Le même dispositif s'observe lors des obsèques de Georges Pompidou en 1974 (la foule en moins), et surtout, d'une manière spectaculaire, pour les funérailles de F. Mitterrand le 11 janvier 1996, à Notre-Dame et à Jarnac. Plus que jamais actrice de l'événement – si ce n'est sa véritable ordonnatrice –, la télévision déploie des moyens sophistiqués pour rendre compte des deux cérémonies simultanées (*split screen*), mais aussi pour donner l'impression, par la surimposition d'une image, que le président défunt assiste à la messe « nationale » qu'il avait lui-même suggérée. Tandis que les commentateurs, s'autocensurant manifestement devant la famille réunie autour du cercueil, doivent d'un autre côté expliquer une cérémonie religieuse qui n'appartient plus véritablement au patrimoine cognitif commun, la technique du gros plan permet de prendre sur le vif les larmes du chancelier Kohl, véritable clou du spectacle...

Cette évocation très riche et appuyée sur des extraits significatifs suscite de nombreuses réactions, parfois en forme de témoignage ou de souvenir, d'étonnement rétrospectif aussi, pour 1981 et 1996 surtout... Nous nous interrogeons en particulier sur la dimension de « célébration du pouvoir ». Pour Simone Visciola, la télévision a bien contribué à une nouvelle forme de reconnaissance et de légitimation de la souveraineté, tout en redéfinissant le rapport entre privé et public, entre « citoyen » et « souverain », à travers la fonction présidentielle. Gilles Malandain défend l'idée que les cérémonies d'obsèques présidentielles paraissent des occasions privilégiées de magnifier et d'exalter non seulement un président disparu mais à travers lui la fonction politique en général<sup>5</sup> ; d'autre part, la télévision apparaît comme un média idéal pour orchestrer une telle célébration, en jouant à fond de la « force de l'image » et des émotions *a priori* consensuelles qu'elle met en scène (sans en déduire néanmoins trop vite que la réception de ces images soit uniforme et entièrement déterminée par les conditions de leur production).

Le texte d'Alexis Vrignon, souffrant, sur la célébration du pouvoir à travers les chasses présidentielles du XX<sup>e</sup> siècle, n'a pas été lu ni discuté faute de temps – partie remise, nous l'espérons. Les organisateurs de la journée remercient sincèrement tous les participants pour la qualité de leurs interventions, dont on n'a pu ici rendre parfaitement compte.

## Participants

Guillaume Avocat, étudiant en M2, musicologie, Poitiers (Criham)

---

<sup>4</sup> Voir Évelyne Cohen et André Rauch, « Le corps souverain, les funérailles télévisées de De Gaulle et de Mitterrand », *Vingtième Siècle*, oct.-déc. 2005, p. 77-93 ; et deux références importantes : Avner Ben Amos, *Le vif saisit le mort. Funérailles, politique et mémoire en France (1789-1996)*, Editions de l'EHESS, 2013 [Oxford, 2000] ; Jacques Julliard (dir.), *La Mort du roi*, Gallimard, 1999.

<sup>5</sup> Voir, dans ce sens, Delphine Dulong, « Mourir en politique. Le discours politique des éloges funèbres », *Revue française de science politique*, 1994-4, p. 629-646.

Robert Beck, maître de conférences, histoire contemporaine, Tours

Evelyne Cohen, professeure d'histoire contemporaine, ENSSIB / LARHRA

Laurent Colantonio, maître de conférences, histoire contemporaine, Poitiers (Criham)

Thierry Favier, professeur de musicologie à Poitiers (Criham)

Jérôme Grévy, professeur d'histoire contemporaine à Poitiers (Criham)

Gilles Malandain, maître de conférences, histoire contemporaine, Poitiers (Criham)

Jean-Clément Martin, professeur émérite, ancien directeur de l'IHRF (Paris I)

Héloïse Morel, doctorante en histoire à Poitiers (Criham)

Hélène Thomas, master d'histoire contemporaine (Criham), certifiée d'histoire-géographie

Simone Visciola, docteur et enseignant-chercheur en histoire (ATER) à Poitiers (Criham)

Alexis Vrignon, docteur et enseignant-chercheur (ATER) en histoire à Poitiers (Criham)